



Des chèques scolaires pour soutenir la rentrée !

Lors de la rentrée 2013, une première expérience d'achat de chèques scolaires (25 euros) pour un budget total de 2.500 euros avait été menée. Rapidement, cette action a rencontré un engouement certain au sein des bénéficiaires du CPAS. Par ailleurs, les collaborations liées à la mise en place des « Tables rondes » sur la pauvreté infantile ont confirmé le bien-fondé de cette action qui a été poursuivie en 2014. Cette année, la mise à disposition de chèques scolaires a été reconduite pour la rentrée scolaire 2015 afin de réduire la facture des frais liés à l'achat de matériel scolaire au sein des familles paupérisées de l'entité. Ces chèques s'élèvent à un montant unitaire de 25 euros et sont exclusivement destinés à l'achat d'objets scolaires auprès d'une enseigne de la grande distribution. Les élèves fréquentant l'enseignement secondaire bénéficient également de cette opération qui affiche un budget total de 5000 euros. Cette mesure a été élargie cette année aux jeunes de moins de 25 ans, bénéficiant d'un revenu d'intégration « étudiant ». L'intention est de palier la diminution de 15% de la prime « rentrée scolaire » intervenue entre 2013 et 2014.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Vincent Girboux, Président du CPAS de Genappe, 0473.88.11.90, vincent.girboux@genappe.be